

Pour la course

L'épreuve se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- **Un classement séparé pour la catégorie « classic ».**

Art. 10 : PRIX ET COUPES

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Art. 11 : REMISE DES PRIX

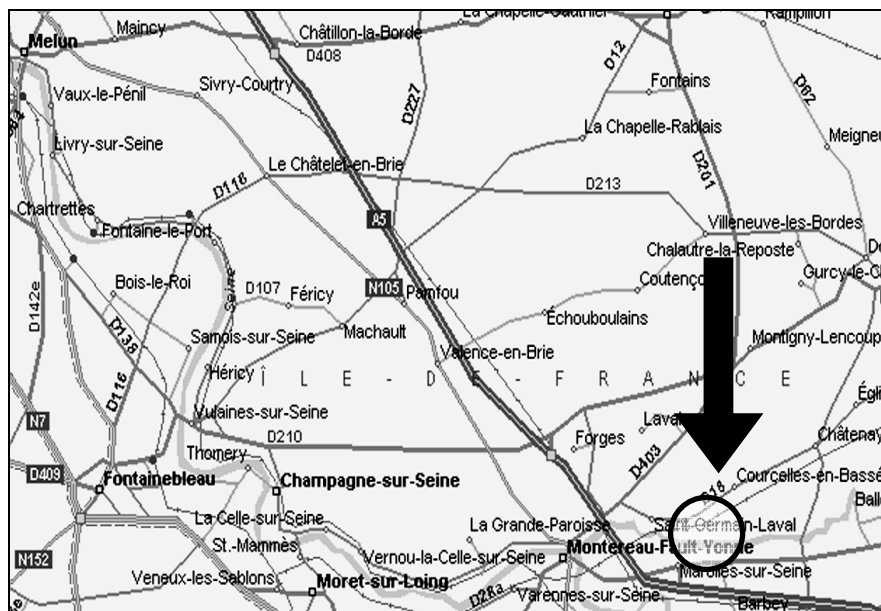
La remise des prix aura lieu 30 minutes après l'ouverture du parc fermé en haut de la côte.

Art. 12 : DOPAGE

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 13 : MESURES GENERALES

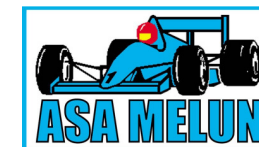
Voir réglementation standard des Courses de Côte



1^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE TRECHY ST-GERMAIN-LAVAL-COURCELLES EN BASSEE (Doublure de la 17[°] course de côte régionale) 18 Septembre 2011

REGLEMENT PARTICULIER

Une organisation
ASA MELUN



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DE L'ÎLE DE FRANCE



En partenariat avec :

**La Ville de MELUN
La Commune de ST-GERMAIN-LAVAL
La Commune de COURCELLES EN BASSEE**

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'Association Sportive Automobile de MELUN, organise le 18 Septembre 2011, une épreuve régionale automobile de course de côte dénommée :

1ème Course de Côte VHC de Tréchy – Saint Germain Laval – Courcelles en Bassée

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile d'Ile de France sous le visa _____ et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R _____

Art. 1 : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 Officiels :

Sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence 2011 le jour de l'épreuve.

FONCTION	NOM	LICENCE
Président du Collège des Commissaires sportifs	BRAU Gérard	1394 - 1410
Commissaires sportifs	MOREL Thierry	4906 - 1442
	GREUET Gilles	2653 - 1429
	JUGNIOT Joël	6813 - 0419
Directeur de Course	LADRANGE Jacqueline	7116 - 1413
Directeur de Course adjoint	GOUPY Alain	24279 - 1428
Commissaire technique	GODCHAUX Sylvain	204570 - 1480
Médecin responsable	ZYLA Jean Michel	8240 - 1412
Chargé de la mise en place des moyens	PENICHOT Daniel	14887 - 1442
Chargé des relations avec les concurrents	LIZZY Laurence	49282 - 1412
Chargé des Commissaires de route	GAGNEUX Loïc	15785 - 1507
Chronométrateurs	VALLEE Cyril	123878 - 1507

1.2 Calendrier et horaires :

Clôture des engagements.....	13/09/11	à MINUIT
Publication de la liste des engagés.....	16/09/11	
Vérifications administratives	17/09/11	15 h 00 à 18 h 00
	18/09/11	07 h 00 à 09 h 00
Vérifications techniques	17/09/11	16 h 00 à 18 h 00
	18/09/11	07 h 30 à 09 h 00
Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais Lieu : Départ de la côte.....	18/09/11	09 h 30
Essais non chronométrés.....	18/09/11	09 h 00 à 10 h 00
Essais chronométrés.....	18/09/11	10 h 15 à 12 h 30
Liste des concurrents autorisés à prendre part à la course Lieu : Départ de la côte.....	18/09/11	12 h 30

- 1^{ère} montée : de 13 h 30 à 15 h 15 (sauf incident).

- 2^e montée : de 15 h 30 à 17 h 15 (sauf incident).

- 3^e montée : de 17 h 30 à 19 h 00 (sauf incident).

(La 3^e montée, si le temps le permet.)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course.

- Affichage des résultats provisoires : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : départ de la Côte

- Réunions du collège des commissaires sportifs : Séances permanentes

1.3 : Vérifications :

- Vérifications administratives : dans l'aire d'arrivée de la côte le 17/09/11 de 15h00 à 18h00 et le 18/09/11 de 7h à 09h00 au départ.

- Vérifications techniques : dans l'aire d'arrivée de la côte le 17/09/11 de 15h00 à 18h00 et le 18/09/11 de 7h à 09h30 au départ.

- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage du monument 89 rue du Général de Gaulle 77430

CHAMPAGNE-SUR-SEINE. Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation, le passeport technique et le titre de circulation de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 09 h 00 pour les vérifications administratives et 09 h 30 pour les vérifications techniques.

Pesage des voitures : Départ de la Côte. Modalités : voir réglementation standard.

1.4 : Dispositions particulières :

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Art. 2 : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms

Art. 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Demande d'engagement : ASA MELUN Tél./Fax : 01 64 79 08 63 - legaloubet2@wanadoo.fr ou téléchargeable sur www.asamelun.com Elles sont reçues à partir de la parution du présent règlement particulier. Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à cent euros (100 €) avec la publicité ou deux cent euros (200 €) sans la publicité, ainsi qu'une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH, et adressée à :

Responsable des engagements : M. Jacques Martin 2, rue de la procession 77390 CHAMPDEUIL. Tél : 06 61 90 85 08

Clôture des engagements : le MARDI 13 SEPTEMBRE 2011 à MINUIT.

Si, à la date du MARDI 13 SEPTEMBRE 2011, le nombre d'engagements moderne + VHC est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

FORFAIT : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Art. 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre de voitures admises est fixé à 20

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

4.2 Carburant – Pneumatiques - Equipement :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et l'annexe K concernant les pneumatiques.

Tous les moyens de chauffe de pneus sont interdits.

4.2.7 Echappement :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

4.3 Numéro de course :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

4.4 Mesures et dispositifs de sécurité :

Conforme aux dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Art. 5 : PUBLICITE

Voir les dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Art. 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Parcours :

La course de côte de TRECHY a le parcours suivant :

- Départ sur la RD18.

- Arrivée sur la RD29.

- Pente moyenne de 5.6 %

- Longueur du parcours de 1,5 km et se déroulant en 3 montées / manches si le temps le permet.

- Modalité de retour au départ : en convoi par la route de course.

6.2 Route de Course :

L'accès au départ se fait par la RD18

6.3 File de départ : Sur la RD18

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard dix minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4 Signalisation :

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

6.5 Parc concurrents :

Accessible du 17/09/2011 à 16h00 au 18/09/2011 à 20h00, sur la RD18.

6.6 Parc fermé final :

Le parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés, sera situé entre le 1er virage et la "parabolique" sur une file pour assurer le libre passage des véhicules de secours.

6.7 Tableaux d'affichage officiels

- Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course : au parc départ.

- Pendant les vérifications : au parc des vérifications

- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8 Centre de Secours : HOPITAL DE MONTEREAU-FAULT-YONNE, Tél : 01 64 31 64 31.

- Pendant la manifestation une permanence se tiendra, à partir de 7 H 00, au Départ de la Côte. Tél : 06 08 26 71 90

Art. 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Procédure du départ par FEUX

- Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

- Un briefing des pilotes pourra être décidé à l'initiative du Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.

- Parc de départ : RD18

- Parc d'arrivée : Haut de la côte RD29

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

Art. 8 : PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côte.

Art. 9 : CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.